



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-013-2017-10

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2017

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

IDF-2017-10-11-002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contrôle budgétaire régional (3 pages) Page 3

IDF-2017-10-11-001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contrôle économique et financier de l'Etat (2 pages) Page 7

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2017-10-11-002

Arrêté portant délégation de signature en matière de  
contrôle budgétaire régional

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

PARIS, LE

11 OCT. 2017

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris

CONTRÔLE BUDGETAIRE REGIONAL  
Téléphone : 01-44-50-49-95  
Télécopie : 01-44-50-47-24

**DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE CONTROLE BUDGETAIRE REGIONAL**

**DELEGATIONS GENERALES**

Pouvoirs :

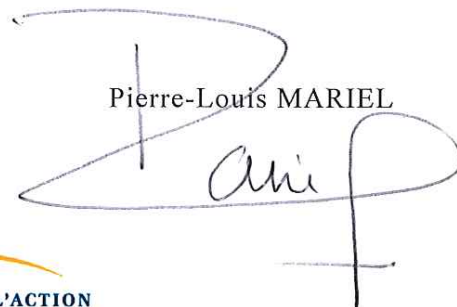
En application du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment article 88 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat, délégation de signature est donnée pour les actes relatifs à l'exercice de cette compétence à l'exception des refus de visa.

Nom, Prénom, Grade, Fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
Madame Héléne PHANER Contrôleuse Générale Economique et Financière Contrôleuse Budgétaire Régionale	Sans limitation.
Madame Chantal BONNEFOY Inspecteur Divisionnaire Chargée de mission	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Mme PHANER, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
M. Philippe GUERARD Inspecteur Divisionnaire Chargé de mission	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Mme PHANER et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.

Nom, Prénom, Grade, Fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
Monsieur Laurent ROURE Inspecteur Chargé de Mission	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Madame PHANER, et de moi-même sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Madame Geneviève PERTILE Inspectrice Chargée de Mission	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Mme PHANER, et de moi-même sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Monsieur Frédéric AGNES Inspecteur Chargée de Mission	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Madame PHANER, et de moi-même sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Mme Pascale CHAUDEMANCHE Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de Madame PHANER, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
M. Jean-Luc DAQUÉ Agent Administratif Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de Madame PHANER, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
Mme Patricia PIOTELAT Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de Madame PHANER, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
Mme Agnès CHOITEL Agent Administratif Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de Madame PHANER, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.

Nom, Prénom, Grade, Fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
Mme Emmanuelle WELKER Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de Madame PHANER, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
Mme Mina EL ACHAK Agent Administratif Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de Madame PHANER, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
Mme Lucette DURAND-GNOUGNOU Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de Madame PHANER, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
M. Bernard LALOUX Contrôleur au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de Madame PHANER, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
M. Jean-Christophe LEGRAND Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	En cas d'empêchement de Madame PHANER, délégation est donnée pour visa des actes juridiques dans l'application CHORUS.
Mme Sylvie LAURENT Contrôleur au Contrôle Budgétaire Régional	Délégation est donnée pour le visa des contrats d'apprentissage en cas d'empêchement de Madame PHANER, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.

Pierre-Louis MARIEL



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2017-10-11-001

Arrêté portant délégation de signature en matière de  
contrôle économique et financier de l'Etat



DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

PARIS, LE

**11 OCT. 2017**

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris

CONTRÔLE BUDGETAIRE REGIONAL  
Téléphone : 01-55-80-62-69  
Télécopie : 01-55-80-62-23

**DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE CONTROLE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ETAT**

**DELEGATIONS GENERALES**

Pouvoirs :

Délégation de signature est donnée pour les actes relatifs à l'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur les groupements d'intérêt public - (Décret n°2012-91 du 26 janvier 2012) ainsi que le contrôle budgétaire des opérateurs de la région Ile-de-France (articles 88 du GBCP).

Nom, Prénom, Grade, Fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
Madame Hélène PHANER Contrôleuse Générale Économique et Financière Contrôleuse Budgétaire Régional	Sans limitation.
Madame Chantal BONNEFOY Inspecteur Divisionnaire Chargée de mission	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Madame PHANER, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
M. Philippe GUERARD Inspecteur Divisionnaire Chargé de mission	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Madame PHANER, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.



Nom, Prénom,	Faculté d'utilisation des pouvoirs
Monsieur Frédéric AGNES Inspecteur Chargé de mission	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Madame PHANER, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Monsieur Laurent ROURE Inspecteur Chargé de mission	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Madame PHANER, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Madame Geneviève PERTILE Inspectrice au Contrôle Budgétaire Régional	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Madame PHANER, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Madame Patricia PIOTELAT Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Madame PHANER, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Madame Emmanuelle WELKER Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière en cas d'empêchement de Madame PHANER, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.
Mme Pascale CHAUDEMANCHE Contrôleur Principal au Contrôle Budgétaire Régional	Mêmes pouvoirs que Madame la Contrôleuse générale économique et financière, en cas d'empêchement de Madame PHANER, et de moi-même, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers.

Pierre-Louis MARIEL